

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 13 Safar 1448

N° 91

42^{ème} année

28 Juillet 2026

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés

Homologation de résolutions 2414

Fonds de Commerce

Vente et location de fonds de commerce..... 2414

Associations, Partis, Syndicats et Syndics

Constitutions 2417

Homologation de résolutions 2418

Actes Judiciaires

Ventes aux enchères publiques 2418

Avis aux créanciers..... 2421

Convocations

Sociétés anonymes 2423

Actes Administratifs

Avis au public 2425

Divers

Avis au public..... 2426

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOMINATION D'ADMINISTRATEUR DELEGUE

SOCIETE DES TRAVAUX FERROVIAIRES

CAPITAL : 4111940 DT

R.C : C18021997

M.F : 033470H/A/M/000

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 juillet 2026, enregistré à la Recette des finances Rue de la Gare Tunis le 14 juillet 2026 sous le numéro 26703812 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises Tunis le 22 juillet 2026 sous le numéro 2026P58659701, Monsieur FARES BEN CHEIKH FREJ a été nommé Administrateur Délégué de la société des Travaux Ferroviaires.

2026R02265SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances ksar Saïd le 20 mai 2026 quittance N°M038218 N° d'enregistrement 26201905 Mme feten dridi a vendu tout son fonds de commerce sis à la rue Mohamed thref n°8 cité etehrir avec tous ses éléments corporels destiné à Mme Selma akrouit toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de

20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT le présent avis a également été publié au chourouk du samedi 11/07/2026.

2026R02148FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/06/2026 et enregistré à la recette des finances Hammam-lif le 06/07/2026 sous le N°26201336 quittance n°M042120 Mr Zied ben rachid ben youssef bakir ayant M.F 1068806H, demeurant à la Rue el wafa 08 Hammam chatt - Ben arous, a vendu la totalité du Fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels d'une station de services sise à la Rue Méditerranée N°188 Hammam-lif dénommé DAMAS à Mme Hedia bent younes moutaoua demeurant n°5 Menzel 28 cité Hached Hammam-lif.

Les oppositions au prix du fonds de commerce sus-indiqué doivent se faire entre les mains de Mme Hedia Moutaoua sise n°5 Menzel 28 cité Hached Hammam-lif dans un délai maximum de 20 jours à partir de cette date sous peine de Forclusion.

Le présent avis a été publié au journal "El chourouk" du 18-07-2026.

2026R02260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce dont les signatures ont été légalisées le 07/07/2026 et enregistré à la recette des finances de Yasminette le 22/07/2026, sous le reçu n°M040265 et le numéro d'enregistrement 2620788, Mme Fatouma Bent Mokhtar Massoussi a vendu à M. Habib Ben Boudhina Sahbani la totalité du fonds de commerce exploité pour commerce dans le local situé au n°7 rez-de-chaussée résidence Seif 2 Lotissement Nouvelle Madina 3, Avenue de la République nouvelle Madina 3 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «QUOTIDIEN» en date du 25/07/2026.

2026R02261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé signé le 14/07/2026. Enregistré à la Recette des finances de cité Riad, Sousse Quittance n°M051415, Enregistrement n°26202041. M. Hammadi Chergui titulaire de la C.I.N n°08455609, a vendu à la société «Max Power- for Industry», société à responsabilité limitée (SARL) dont le siège social est situé à la rue Hatib Ibn Abi Balta'a, Hay Riad, Sousse (identifiant unique n°1846660Q), représentée par son gérant. L'activité de l'entreprise porte sur le commerce de détail de matériel et d'accessoires informatiques, ainsi que d'autres marchandises.

Les oppositions doivent être adressé à l'acquéreur à l'adresse du rédacteur du contrat, M. Ahmed Tlili, situé à l'immeuble Elite, avenue Mohamed Maarouf, Sousse, 3ème étage, bureau 301, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis. Cette annonce est publiée dans le quotidien Achourouk du 23/07/2026. IP324/749

2026S01032FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP de vente d'un fonds de commerce en date du 17/06/2026, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 08/07/2026 sous n°26204218 Quittance N°80353 Madame kira Bent Ben Issa Ben Mouhamed Maklouf titulaire de la CIN N°03830407 a vendu et cédé à Mouhamed Aziz ben Abslem Bourkis titulaire de la CIN N°12899686 la totalité du Fonds de commerce du local destiné pour ACTIVITE DE VENTE DE FRUITS SECS sis à

l'Avenue Ali Bach Hamba Hammam Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'éditeur de contrat Maître Syrine Said avocat à la cour d'appel dans son bureaux à l'immeuble municipal - route de Tunis Minchia Hammam Sousse concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au quotidien «ECHOUROUK» et «Le Quotidien» du Jeudi le 23 juillet 2026 page 15.

2026S01033FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente rédigé le 30/06/2026 et enregistré à la Recette Des Finances Kalâa Sghira le 20/07/2026 sous le n°26201261 quittance n° M030034, Monsieur Dhieb Ben Amor Ben Youssef Abdesslem, demeurant à Rue arrawebi Kalâa Sghira Sousse, titulaire de la CIN n°04554400, vend et cède à Madame Marwa Bent Mohamed Ben Belgassem Werghemi, titulaire de la CIN n°13422089, demeurant à la Rue Khaireddine Kalâa Sghira Sousse, la totalité du fonds de commerce inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro 1340665M sous le nom Magasin Mohamed Aziz et Ayoub préparé pour l'exercice de commerce des produits alimentaires en détail dans des magasins spécialisés, qui se situe au n°1 Rue Ibn Sina Kalâa Sghira 4021 Sousse, dans le local de Monsieur Zouhaier Ben Achour Mokni. Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à l'adresse du local ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été déjà publiée au journal quotidien Achourouk le 23 Juillet 2026.

2026S01034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/5/2026 enregistré à la recette

des finances rue Victor Hugo Sousse le 21/05/2026 quittance N°M030624 enregistrement N°26202421, Mme Ouslati Sawssen demeurant à Sousse, a cédé à Mr Dandin Zouhaier demeurant à Sidi Amer Monastir, la totalité du fonds du commerce exploité pour «commerce alimentaire» au local sis à l'avenue elmonji grira sahloul 3 Sousse.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sis auprès de Sousse.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 19/7/2026.

2026S01035FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte soussigné privé en date du 20/06/2026 et enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 23/07/2026 sous le n°M042141, quittance n°26203422, La société EXPRESS FOOD Identifiant unique 1096744T en la personne de son représentant légal Wadii Abidi, CIN n°02586773, a vendu à Mr Kamel Ben Ali Belgesim Triaa CIN n°05599688, la totalité du fonds de commerce exploité entant que Restaurant sous le nom "EXPRESS FOOD", situé au n°67 Avenue Eraed garneoui Khzema Sousse.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du Fonds de Commerce. Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 28/7/2026.

2026S01038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/06/2026 enregistré à la recette des finances Gremda - Sfax le 15/06/2026 quittance n°M061507, enregistrement n°26202101; la société MISTER GRANULA ; identifiant unique n°1751638 V, a vendu au profit Lassad Hachicha et Ameni Gargouri; la totalité du fonds de commerce exploité en boulangerie moderne et boulangerie de fabrication de pâtisserie en tant qu'activité principale et vente au détail de divers

produits en tant qu'activité secondaire sous le nom commercial GRANULA; avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à la route lafrane km 4.5 Sfax- sud 3093. Cet avis de vente est paru au journal Echchourouk du 18/06/2026 page 21. Les oppositions seront adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT chez Maître Sami Elleuch; immeuble centre Marhaba B2 rue Taher Sfar - Sfax 3000.

2026X01072FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié rédigé par les deux notaires Maître Ben Salah Istabrak et Maître AYEDI YOSRA le 30/06/2025 enregistré à la recette des finances de Sfax le 13/07/2026 sous quittances N°M038706 et N°M038718 : Mr ALI BEN MAHMOUD MEFTEH titulaire de la CIN N°11256655 ET son fils MOHAMED titulaire de la CIN N°08152954 et sa fille FATMA titulaire de la CIN N°08153298 leurs adresse Rte SALTANIA Km 7 rue elmsalla Sfax ont donné au fils du 1er indiqué et le frère des deux derniers indiqués Mr RIADH titulaire de la CIN N°08764410 leurs parts du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels réservé à l'exploitation du café nommé «COFFEE 55» au local situé à kassas sidi bouali sekiet eddeyer Sfax.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT au bureau de Maître Ben Salah Istabrak à l'adresse rue Slaim Echarfi N°5 Elmadina Sfax et cet avis a été publié au journal quotidien «Echourouk» le 19/07/2026 page 14.

2026X01076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP de vente rédigé par maître bouallegue Mohamed avocat près de la cour d'appel signé le 26/6/2026 et enregistré à la recette des finances de Béja le 6/7/2026 sous

le n°26204980 quittance n°040497 A, Mm. Imen bouchnak titulaire de la CIN n°09165798 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au n°78 avenue de la République cité de la santé Béja conçu pour l'activité de vente en gros de volailles et de leurs produits dérivés à Ms. Bachir guesmi titulaire de la CIN n°02321561 pour un prix de douze mille dinars. Les oppositions doivent se faire au cabinet maître bouallegue Mohamed avocat près de la cour d'appel situé à la rue de France Béja 9000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au JORT. Le présent avis a été publié dans le quotidien en date du 22/07/2026.

2026402669FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 04/06/2026 et enregistré le 23/06/2026 à la recette des finances Rue El jazira, reçu n°M038750, N°26201523.

Il appert que Monsieur Saber Ben GAAT, a vendu à Monsieur Hamza Riahi. La totalité du fonds de commerce qui lui appartient Est préparé pour l'exploiter pour la vente des Viandes "Boucherie" sis au local n°176 Rue El Mar Tunis.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte Maître Nabil Dagdou, au 17, Bis Rue KAMEL ATATURK 1er étage Apt n°1 Tunis dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié aux journaux «Achorouk et le Quotidien» du 25/07/2026.

2026402674FCCC2

REVOCATION DE CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 02/07/2026, enregistré à la recette

des finances de Boussalem le 16/07/2026, sous le n°26201445, reçu n°M042007, Les deux parties annonces l'annulation de la cession du fonds de commerce utilisé comme pâtisserie et fabrication des pains spéciaux, objet du contrat enregistré à la recette des finances de Boussalem le 02/04/2026, sous le n°26200733, reçu n°M019647 établit entre Rachid HOMRANI et Eskander HOMRANI, et ce avec toutes ses composantes matérielles et morales, sis à la Route Essomrane, Boussalem, Jendouba, Immeuble Noureddine YAAKOUBI.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à l'adresse du fonds précité sis à la Route Essomrane, Boussalem, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux ECHOUROUK et le QUOTIDIEN en date du 25/07/2026.

2026402680FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 30/10/2025 et enregistré à la recette des finances bab souika le 10/04/2026 quittance n°M026707 sous le n° 26201204 Mr Ridha Belid liquidateur de la société SOTRAPOK a vendu à Mr Lotfi ben Abdelkader la Totalité du fonds de commerce sis au 48 Rue Mongi Slim Tunis destiné de tout commerce lié à la vente matelas et dérivé.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteur à l'adresse du font de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse de 13/05/2026.

2026402682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 15/07/2026 enregistré à la recette des finances de BIR EL KASSAA le 16/07/2026 reçu n°M026875, N°

d'enregistrement 26201377 Abdelbasset Aloui a vendu à Khaterchi Khoulood tout le fonds de commerce exploité au 50 rue Elborhen Mourouj 5, Ben Arous, à usage du commerce et de vente de fruits secs et produits alimentaires.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteuse à son domicile situé au 50 rue Elborhen Mourouj 5, Ben Arous, dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Alchourouk et le Quotidien le 22/07/2026.

2026402685FCCC2

Cession d'actif commercial

Par acte de cession manuscrit enregistré auprès du Bureau des Impôts, rue de la Gare, le 3 juin 2026, sous le numéro de reçu 037033M et le numéro d'enregistrement 26202912, la Société Marocaine d'Electricité et d'Electronique, identifiant unique 0047188G, a cédé à Moez Khalladi (carte d'identité nationale 04701620) l'intégralité de son actif commercial, comprenant ses actifs corporels et incorporels, situé au 49 rue El Houssine Bouziane, Tunis, et dédié à la vente de matériel électrique et électronique. Les contestations relatives au paiement du prix peuvent être adressées à l'adresse susmentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République tunisienne. La cession a également été publiée dans les journaux Assabah et La Presse, en date du 26/6/2026.

2026402696FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/11/2025 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le

25/12/2025 sous le n°25306457, quittance n°071896, la société «TELENOR», société à responsabilité limitée (SARL), Identifiant Unique n°1720253K, a loué à Mme. Nada Bent Ammar Slimane, CIN n°06236012 du 21/08/2025, la totalité du fonds de commerce destiné à l'exploitation d'une fripe (vente vêtements de seconde main) sis au 22 Avenue Annakhil Khezama Est Sousse pour une durée de trois (03) années renouvelables, à partir du 01/11/2025 au 31/20/2028. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 28/7/2026.

2026S01036FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/06/2026 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 21/07/2026 sous le n°26301921, quittance n°037550, M. Nizar Ben Mahmoud Ben Hadj Mahmoud, CIN n°08426864, Identifiant Unique n°0977497P, a loué à la société «ELECTRO SELECT», Société à responsabilité limitée : (SARL), Identifiant Unique n°1663456Y la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits électroniques et des téléphones portables sise à l'intersection de Rue Khalifa Karoui et Rue Aldhia Sahloul 1 - 4071 Sousse pour une durée de quatre (04) années renouvelables à partir du 01/01/2026 au 31/12/2029. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 28/07/2026.

2026S01037FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte de location gérance libre signé en date du 03/06/2025 et enregistré à la recette des finances de Bab Souika en date du 16/06/2025, quittance n°M046461, enregistré sous le n°25302055, Mr Mohamed Wajdi Ben Mohamed Mounir Kamel, et Mme Akrouit Saida ont loué à Mme MAJDI Rym bent Mohamed Hedi; la totalité du fonds de commerce sis au "20 Rue

BAB EL KHADHRA Tunis", exploité à la vente des Pâtisseries. Les oppositions doivent être déposées entre les mains du locataire sis au 20 Rue BAB EL KHADHRA Tunis, sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au quotidien du 25 Juillet 2026.

2026402678FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location-gérance libre, dont les signatures ont été légalisées le 02/04/2026 et enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés de Tunis le 09/07/2026, sous le n°26302366, quittance n° M005746, Sté International Formes, (SARL), M.F 0601860H, représentée par sa gérante Madame Jalila Ben Saïd Ben El Hadj Ali, a donné en location-gérance libre l'intégralité du fonds de commerce sis au local n°3, rue du Mercure, Ben Arous, exploité pour la fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique pour une durée de deux (2) ans renouvelables à compter du 15/04/2026, au profit de :

- La société «TROIS D» (SARL), M.F R1409589, représentée par sa gérante Madame Jamila El Baji ;

- La société «D SMILE COMPANY». (SARL), M.F 1776373W, représentée par sa gérante Madame Jamila El Baji ;

- La société «CUP & CO», société en cours de constitution représentée par sa fondatrice Madame Yamina Zakia Mechergui.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Wissal Belhassen, avocate, sise à la Résidence El Manama 1, Avenue S2, Les Berges du Lac, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk le 21/07/2026.

2026402697FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

«Gérance Libre»

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 avril 2026, enregistré à la recette des finances El Menzah6 le 15 juin 2026 sous le N°26304439, Quittance N°M071785 : Messieurs Slim ben Mohamed Habib El Karma et Mohamed Aziz El Karma ont donné en location-gérance à Monsieur Salah Abdelli, un fonds de commerce destiné à la gestion et l'exploitation d'un café, sis au Complexe commercial et culturel El Menzah 5, n°18.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

L'avis légal a également été publié au journal «La Presse» le 28 juillet 2026.

2026402698FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Italiana Tunisia

Siège : Hôtel Amira, avenue Abu Dhabi, 8050 Hammamet (Nabeul)

Objectifs :

1. Contribuer au renforcement des liens culturels et sociaux entre les communautés tunisienne et italienne.
2. Contribuer à promouvoir l'intégration, le dialogue interculturel et la coopération civile entre les résidents italiens en Tunisie et la société tunisienne.
3. Contribuer à l'organisation de séminaires sociaux, de conférences et de manifestations culturelles et sociales, conformément aux objectifs de l'association.

4. Contribuer au soutien des initiatives de coopération culturelle, sociale, universitaire et économique entre la Tunisie et l'Italie, conformément à la législation en vigueur.

5. Contribuer au développement des échanges d'informations, des partenariats et des activités de coopération avec les institutions éducatives, universitaires, culturelles, économiques et sociales.

6. Contribuer à la promotion des valeurs de solidarité, d'aide et de soutien aux enfants, aux familles en difficulté, aux malades, aux personnes à besoins spécifiques et à toutes les personnes nécessitant un accompagnement social.

7. Contribuer à l'exercice de toutes les activités culturelles et sociales conformément aux dispositions du décret-loi n°88 de l'année 2011.

Domaine d'activité : Culturel et social

Membres :

Président : Donato LADIK

Vice-président : Rosario VIGLIAR

Secrétaire général : Antonio TIRALONGO

- Trésorier : Luciano MASSIMI

- Membre : Ido FRANCESCON

- Membre : Aldo MONGIELLO

- Membre : Giacomo POMPEO

- Membre : Sebastiano TURCO.

2026R02266APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Méditerranéenne des Sports Individuels de Radés

Siège : 57, Village Méditerranéen, Radés, Ben Arous.

Objectifs :

- Former et encadrer tous ses adhérents, développer leurs capacités physiques et techniques et les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux.

- Participer aux différentes compétitions sportives placées sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Gymnastique.

Domaine d'activité : Sport - Gymnastique.

Membres :

- Présidente : Mme Wiem Ben Mabrouk

- Vice-présidente : Mme Amira Khiari

- Trésorier : M. Chokri Trabelsi

- Secrétaire général : M. Mohamed Dhiaa Gharbi

- Membre : M. Hédi Bejaoui

- Membre : M. Mohamed Ferchichi.

2026R02267APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un syndic de copropriétaire

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 04/04/2026, enregistré auprès de la Recette des Finances d'El Menzah 9 sous le n°26701386, reçu n°M036475 en date du 05/05/2026, il a été procédé à l'élection du Conseil Syndical des Copropriétaires de la résidence «L'EMERAUDE», sise à El Menzah 9 - Tunis, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelables, à compter de la date de ladite assemblée.

La répartition des fonctions est la suivante :

- Belguecem Dakhli : Président

- Hédi Ben Saïd : Trésorier

- Membres : Majdi Jridi, Mohamed Amine Jamel et Mounir Ajri.

2026402679APSF2

Election des membres du bureau du Syndic Houda I et Houda II

El Menzah 9

Il ressort du Procès-verbal des réunions électives des copropriétaires du Syndic Houda I et Houda II du 21/06/2026 enregistré auprès de la Recette des Finances d'El Menzah 9 sous la référence N°000024035 et la quittance N°M053223 du 21/07/2026 et certifié par les services de la

Municipalité de Tunis en date du 08/07/2026 que le bureau du dit Syndic sera composé, d'ores et déjà, comme suit :

- M. Slim yadh : Président

- M. Sfaxi Abdellatif : Trésorier Général

- M.Khenissi Tarek : Secrétaire Général

Les membres du Syndic exerceront leurs fonctions, chacun dans les limites de son pouvoir, conformément à la législation en vigueur.

2026402694APSF2

Parti Tounes Baytouna

En vertu d'une décision rendue le 30/06/2026 par le président de la chambre du séquestre, de la Liquidation et de la Confiscation des Biens au Tribunal de Première Instance de Tunis Madame Basma Ben Soltana, dont son bureau est sis au n°25 rue Salah Eddin Bouchoucha Le Kram Tunisie 2015, tél. 22148366, a été nommée liquidatrice du parti TOUNES BAYTOUNA et ce à la place de Mr Monther Hamdi.

2026402695APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE IMMOBILIERE

Le créancier saisissant : Amal bent Abdelkader Bahri étudiante, sis à El moualla Gafsa.

Le débiteur saisi : Elimen Ben Ali Ben Boudhina Zayeni sis à Rue Elmatar Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Brahim Saoudi, Avocat à la Cour, Code Fiscal 1146106/X sis à la Rue Habib Bourguiba Gafsa.

Désignation de l'immeuble : Toutes les attributions d'actions ordinaires, totalisant 27395/54790 actions de l'immeuble sise à ERHIBA Gafsa Nord Gafsa, un dépôt à Titre Foncier N°36240 Gafsa «Naila» d'une superficie 54790 m² se compose de pièce N°2.

La mise à prix : Quatre vingt cinq mille quatre cent quatre vingt sept dinars et 497 millimes (85.487.497 d)

Date et lieu de la vente : Le Jeudi 20/08/2026 devant la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de 1ère Instance de Gafsa à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux : Il est possible de visiter l'immeuble tous les jours, également de consulter le cahier des charges à l'étude de l'avocat poursuivant et au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Gafsa.

2026X01073VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

Etude Maître Abdelkafi Fatma

**Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème
étage Sfax**

CREANCIER SAISSANT :

Qatar National Bank-Tunisia (ex. Tunisian Quatari Bank TQB), Société anonyme, dont le siège social est à Tunis, centre urbain nord, rue cité des sciences BP320-1080 TUNIS CEDEX, identifiant unique et matricule fiscal n° 014247W/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

DEBITEUR SAISI :

Thameur Ben Chadli Khrifich, commerçant, titulaire de la carte d'identité nationale n°05324497, demeurant à Sfax, rue Yasmine, n°38, Sakiet Eddaier Sfax.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

IMMEUBLE SAISI :

Il s'agit d'un bien immobilier à usage d'habitation, situé entre la route de Mahdia km 8 et Avenue Rached rue Mahmoud Matri à Sfax. Il est distant d'environ 410 m de la route de Mahdia et d'environ 260 m de l'Avenue Rached et de l'école primaire de Rached à Sfax.

Le bien consiste en un terrain d'une superficie de 1130 m², limité par le Sud d'une entrée commune d'une largeur de 10 m par lequel son entrée, de l'ouest par une entrée de 5 m, de l'Est par une entrée privée, et au nord par un terrain appartenant à Habib Mnajeh et Bouassida chacun d'un côté. Le terrain est entièrement clôturé. Il est équipé par deux portes du côté sud.

Sur ce terrain est édifiée une villa résidentielle au rez-de-chaussée côté nord couvrant environ 546 m², le reste étant composé d'un jardin, de passages et d'une piscine de 54 m², ainsi que des constructions secondaires d'environ 31 m². Rez-de-chaussée (343 m²) y compris le garage : Sol en marbre, plafonds en plâtre décoratif, portes en bois de qualité, chauffage central. Il se compose d'une véranda couverte donnant sur l'entrée principale, d'un grand salon, d'un séjour spacieux qui s'ouvrent l'une sur l'autre par une porte coulissante, d'une suite parentale avec dressing, chambre, salle de bain et salle de sport, un sauna et d'un bureau. Puis un couloir à sa fin un petit séjour, une salle de bain et lave mains. Puis une cuisine principale équipée de placards avec balcon et salle à manger. Une cuisine secondaire ouvrant sur un débarras et un garage.

Ce garage a une porte en aluminium pouvant accueillir deux voitures, d'une petite cuisine, des placards et d'une salle d'eau, une porte secondaire donnant sur un séchoir son sol en parterre de luxe.

Etage d'une surface de (200 m²) : Sol en marbre, plafonds en plâtre décoratif, portes en bois de qualité, chauffage central. Il comprend un grand hall ouvrant sur une terrasse.

Du côté droit une suite invités avec chambre, salle de bain et kitchenette. Du côté gauche un grand hall, deux chambres et une salle de bain. Escaliers en marbre avec garde-corps en bois noble.

La villa est âgée de moins de treize ans, en bon état général, située dans un quartier nouveau et résidentiel moderne et bien urbanisé.

MISE A PRIX :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à un million cent cinq mille dinars (1.105.000.000D) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

CHARGES : Hypothèques :

- Hypothèque au profit de la QNB pour garantir un montant de 460 mille dinars outre les intérêts

- Hypothèque au profit de la QNB pour garantir un montant de 270 mille dinars outre les intérêts

- Hypothèque au profit de Banque Zitouna pour garantir un montant de 400 mille dinars outre les intérêts.

- Hypothèque au profit de Banque Zitouna pour garantir un montant de 200 mille dinars outre les intérêts.

DATE DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu le lundi trente et un Août deux mille vingt six (31/08/2026) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à l'Avenue Victor Hugo SFAX.

OBSERVATIONS :

La visite du terrain saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le

bureau est sis à l'Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2026X01074VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître ADEL HANNACHI

Avocat à la Cour de Cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71894201

Fax : 71894202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat à la cour de cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Moncef Ben Bechir DRIDI, Tunisien, né le 17/08/1964 à Testour, Directeur Général d'hôtel, titulaire de la CIN n°02230530, demeurant à Msaadine, Borj El Amri Manouba.

Avocat poursuivant : Maître ADEL HANNACHI, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité de la propriété objet du titre foncier n° 14362 Manouba dénommé «SAIIDA» d'une superficie globale de 380 m² sise à El Agba Oued Gériana Manouba, Angle de deux rues au niveau pépinières El Agba, consistant en un terrain sur lequel est édifié une villa en cours de construction, les travaux achevés à 60% se compose d'un RDC et un étage séparé.

Le rez-de-chaussée se compose d'un dépôt vide d'une superficie de 214 m², au derrière un studio en cours de construction, composé d'un salon kitchenette, salle d'eau, chambre à coucher d'une superficie de 68 m², à coté un escalier menant à la terrasse.

L'étage composé d'une entrée, à droite chambre en face cuisine, salle d'eau, salon, salle à manger, menant

à trois chambres, salle d'eau salle de bain les travaux non pas été encore achevés, la superficie totale couverte 297 m², le sol et les murs en ciment, équipé d'eau et électricité.

- Valeur du terrain : L'immeuble se situe dans un cité nouvellement aménagé (Seniet El Akkari), le mètre carré estimé à 750,000 dinars - 380 m² X 750 DT=285000,000 DT

- Valeur des Constructions :

- Valeur du studio : 68 m², prix 800,000 DT le m², prix Total : 54400,000 DT.

- Valeur du dépôt : 214 m², prix 700,000 DT le m², prix Total : 149800,000 DT.

- Valeur de l'étage : 297 m², prix 800,000 DT le m², prix Total : 237600,000 DT.

- Les aménagements extérieure : 28000,000 DT.

- Valeur de la totalité de l'immeuble :

Terrain : Deux Cent Quatre Vingt Cinq Mille Dinars (285000,000 DT).

Constructions : Quatre cent Soixante Neuf Mille Huit Cent Dinars (469800,000 DT).

- La Valeur Totale : Sept Cent Cinquante quatre Mille Huit Cent Dinars (754800,000DT).

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée après le rabais de 40% à la somme de Quatre Cent Cinquante deux Mille Huit Cent Dinars (452800,000DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mercredi 26/08/2026 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Manouba (chambre des ventes immobilières) situé à la Route Oued Ellil km 7 Manouba.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Manouba ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de la Manouba.

2026402687VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Après réduction de 40%

MAITRE MOHAMED HEDI

Avocat à la cour de Cassation

22, Rue de Marseille Tunis

1) Partie poursuivante : BANQUE EZZITOUNA, société anonyme dont le siège social 2 Boulevard qualité de la vie le Kram, immatriculée au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le numéro B24162009, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître MOHAMED HEDI, en tant que représentant de la société HEDI de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis.

2) Partie saisie : NABIL BEN HASSINE BOUNASRI SIS CITE ENNOUR 2 Rue BEJA Bouarada SILIANA.

3) Avocat Poursuivant : Maître MOHAMED HEDI, Avocat à la cour de cassation, en tant que représentant de la société HEDI de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis, Identifiant unique 1838199T

4) Immeuble saisi : La vente portera sur 776 Parts que possède LA PARTIE SAISIE DANS LE TITRE 20814 SILIANA d'une superficie totale 1669 m².

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de CENT QUARANTE SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE DINARS (146. 664.000 dinars) après réduction de 40% frais en sus.

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le jeudi 27 août 2026 à la chambre des ventes immobilières au tribunal le première instance de SILIANA à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

OBSERVATION : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de TUNIS.

2026402690VEPA1

Avis aux créanciers

Prononcement D'un Jugement De Tutelle

Le Tribunal de première instance de GROMBALIA a rendu dans l'affaire de tutelle N°5278 en date du 21 octobre 2025, un jugement désignant Mme Nejiba Ben Othmen Ben Zahra en qualité de tutrice de sa fille Zohra Bent Elhedi Bazzez, afin de gérer ses affaires et de disposer de ses biens de la manière la plus appropriée.

2026R02263VEPA2

AVIS DE DISTRIBUTION

Suite à la décision N°702 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Société Kammoun Frères déposés à la caisse des dépôts et consignations le 20/10/2022 quittance n°M036670.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de Banque Internationale Arabe De Tunisie. Tous créanciers qui entendent participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026X01075VEPA2

Clôture de la liquidation des biens communs

Conformément à la décision rendue le 20 juin 2026 par le juge chargé des affaires de liquidation du Tribunal de première instance de Manouba dans le dossier n°195 il a été décidé de clôturer la procédure de liquidation relative aux parties communes de l'immeuble soumises au titre foncier n°7009 Manouba.

2026402670VEPA2

Clôture des opérations de Séquestre judiciaire

En vertu de la décision datée du 3/7/2026 émise par le vice président du tribunal de première instance de Manouba dans l'affaire n°39, il a été décidé de clôturer les opérations du Séquestre judiciaire concernant une parcelle agricole connue sous le nom de «Saniyat Al-Zaytun batan».

2026402671VEPA2

Clôture des opérations de liquidation

Conformément à la décision rendue par le juge de la liquidation et du séquestre judiciaire du Tribunal de Première Instance de Manouba en

date du 06/07/2026 dans le dossier n°198, il a été décidé de finir la mission de la liquidatrice ouertani awatef et de clôturer les opérations de liquidation de la copropriété soumises aux titre foncier n°31931 Manouba.

2026402672VEPA2

AVIS

En vertu de l'ordonnance rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 3 juillet 2026, sous le numéro d'enregistrement 1334, il a été procédé au remplacement de la liquidatrice judiciaire Mme Seham Khelfi dans le dossier de liquidation judiciaire n°302, relatif à la société Compagnie Gestion et Finance, immatriculée sous l'identifiant 0539726X, par le liquidateur judiciaire M. Nasib Ben Messaoud demeurant au 34 bis, Avenue Bab Bnet, Tunis, téléphone 23 262 694, afin de poursuivre les opérations de liquidation.

2026402675VEPA2

Appel d'offre vente d'une villa

Titre foncier n°3502 ben Arous

Le syndic de faillite sur l'entreprise El Manaa Frères lance un appel d'offre concernant la vente d'une villa, titre foncier n°3502 ben Arous, située à la Médina jadida, Ben Arous.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges de bureau de syndic de faillit contre le paiement 150 dinars, non restituable, Les offres doivent parvenir au cabinet de syndic de faillite sis au «31, avenue de la liberté 2ème étage Tunis» au plus tard le 20/09/2026.

2026402686VEPA2

CESSION D'UNE SOCIETE A UN TIERS EN BLOC

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Nabeul en date du 27/06/2024, sous le numéro 28, il a été décidé la cession de la société «Dahman et Associés», société anonyme, dont le siège social est situé à l'Avenue Hédi

Nouira - Nabeul, au capital de 17 100 dinars, identifiant unique 1060554X, dont l'activité principale est la fabrication de textiles non tissés, et dont le siège d'activité est situé à la Route de Menzel Ttime - Korba, représentée par son représentant légal, à un tiers en bloc.

Le même jugement a également désigné Madame Hanene HAMMAMI en qualité de contrôleur de l'exécution et l'a chargée d'accomplir toutes les opérations et procédures relatives à la cession, sous la supervision de Madame la Juge de l'Entreprise auprès du Tribunal de Première Instance de Nabeul.

Contrôleur de l'exécution : Hanene HAMMAMI

Bureau : Zone Industrielle Ben Arous

Tél : 29 381 523

2026402689VEPA2

Décision d'un changement de liquidateur

En vertu d'une décision rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de TUNIS en date du 07/07/2026 pour l'affaire N°597, Monsieur Semi Ghabri a été remplacé par Monsieur Ben Amor Mustapha en tant que liquidateur à la succession du défunt Hedi belhaj youssef, pour entreprendre l'achèvement des travaux de liquidation conformément à la loi et sous la supervision du juge contrôleur.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau Rue 02 mars appartement el Khalil 3ème étage Bureau N°133 manouba - Tél 97554399.

2026402691VEPA2

Clôture des opérations de liquidation dans l'affaire n°178

M. Mustapha Ben Amor annonce la clôture des opérations de liquidation dans l'affaire n°178, conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia le 15/07/2026.

2026402692VEPA2

Clôture des opérations de liquidation dans l'affaire n°256

M. Mustapha Ben Amor annonce la clôture des opérations de liquidation dans l'affaire n°256, conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 19/05/2026.

2026402693VEPA2

Vente immobilière pour la 7ème fois au plus offrant

Faillite

Sté Promotion Immobilière ENNAJEH

Siège social : Rue sourour chouchet Radés ben arous

Capital de 150000 dinars / SARL

Identifiant Unique : 0026488B

En vertu de l'ordonnance sur requête n°501 rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 15/07/2026. Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges :

- 02 appartements
- 11 Bureaux
- 09 Locaux commerciaux
- 01 Espace ouvert

Situé à la rue sourour chouchet Radés Ben Arous et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le paiement des frais qui sont à la charge de l'acheteur.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent dinars (100dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec le Syndic de Faillite son adresse 55 khereddine pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir- Tunis Tél : 24608091 / 293773 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté Promotion Immobilière ENNAJEH»

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless YOUSSEF adresse 55 khereddine pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis, au plus tard le 30 septembre 2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2026402699VEPA2

Cession pour la 2ème fois

Société de «PRINT PRO»

Identifiant unique : 1273894X

DAR FADHAL SOUKRA

L'Administrateur Judiciaire propose la cession de la Société «PRINT PRO» situé à dar fadhal soukra par cahier des charges au plus offrant.

Les frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent dinars (100dt) non remboursable.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec l'administrateur judiciaire à son adresse 55 Rue Khareddine Pacha App-B2- Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/29 37 73 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre Société «PRINT PRO» Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless YOUSSEF 55 Rue Khareddine Pacha App-B2- Montplaisir - Tunis, au plus tard le 02/10/2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2026402700VEPA2

Vente immobilière pour la 6ème fois au plus offrant

Faillite de la Sté Immobilière Méditerranée

Siège social : Rue du lac locheness 1053 - les berges du lac Tunis

Capital de 150000 dinars

Identifiant Unique : 911670D

En vertu de l'ordonnance sur requête n°838 rendue par le tribunal de

première instance de Tunis au 14/07/2026 Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges :

- Un appartement (triplex) avec cellier et 02 places de parking situé à la résidence les terrasses de soukra avenue fatouma Bourguiba la soukra et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le paiement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent cinquante dinars (150dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse 55 kheireddine pacha 2ème étage bureau n°B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/ 29 37 73 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté Immobilière Méditerranée»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless YOUSSEF 55 kheireddine pacha 2ème étage bureau n°B2 Montplaisir 1073 - Tunis, au plus tard le 05/10/2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2026402701VEPA2

Vente immobilière pour la 2ème fois au plus offrant

Faillite de la Sté Immobilière Méditerranée

Siège social : Rue du lac locheness 1053 - les berges du lac Tunis

Capital de 150000 dinars

Identifiant Unique : 911670D

En vertu de l'ordonnance sur requête n°838 rendue par le tribunal de

première instance de Tunis au 14/07/2026. Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges

- 26 places de parking

Situé à la résidence les terrasses de soukra avenue Fatouma Bourguiba la soukra et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le paiement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent dinars (100dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse 55 kheireddine pacha 2ème étage bureau n°B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/ 29 37 73 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté Immobilière Méditerranée»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless YOUSSEF 55 kheireddine pacha 2ème étage bureau n°B2 Montplaisir 1073 - Tunis, au plus tard le 05/10/2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2026402702VEPA2

Clôture de liquidation

Dossier n°216

Le liquidateur Maître Mokhless ben Youssef informe le public de la décision du Tribunal de Première Instance de ben arous en date du 08/07/2026 la clôture de la mission de liquidation des biens de monsieur aymen ben ali ben khalifa et madame nadia ben khalifa sous le régime matrimonial de la communauté de biens.

2026402703VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

STB MANAGER

SOCIETE DE GESTION DU GROUPE STB

Société Anonyme

Au capital de 2.500.000 dinars

Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Identifiant unique : 0796017F

N° CNSS : 340106-24

Les actionnaires de STB MANAGER sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le mardi 18 août 2026 à 9 heures du matin au siège de la société sis à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, 34, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du mode de gouvernance de la société
2. Mise à jour des statuts de la société
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2026402673SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Nour de semences SA

Au capital 900.000 Dinars

Siège social : ZI Jebel - Oust 1111, Bir Mcherga, Zaghouan

Identifiant Unique : 1603565V

Les actionnaires de la société Nour de Semences sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 Août 2026 à l'adresse suivante : l'immeuble Monaco, Avenue du Japon, Montplaisir, 1073, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation
 - Lecture et approbation, du rapport de gestion et des états financiers établis par le conseil d'administration et arrêtés au 31 décembre 2025
 - Lecture et examen des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes de l'exercice 2025 et approbation des conventions réglementées
 - Affectation des Résultats
 - Quitus aux administrateurs
 - Pouvoirs pour formalités.
- 2026402676SANB3

CONVOCATION

Family Entertainment and Amusement Company

Société Anonyme

Au Capital de 2 500 000 Dinars

Siège Social : Rue du ANNECY

Immeuble ADONIS - Les Berges du Lac - 1053 TUNIS

M.F : 1670506H/A/M/000

RNE : 1670506H

CNSS : N°645242-95

Messieurs les Actionnaires de la Société «FAMILY ENTERTAINMENT AND AMUSEMENT COMPANY SA» Nous avons l'honneur de vous informer que, à la suite de la démission de Monsieur Mohsen ZERELLI de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, le nombre d'Administrateurs de la société est devenu inférieur au minimum légal et statutaire.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, nous vous convoquons à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, appelée à statuer sur la régularisation de la composition du Conseil d'administration en procédant au comblement de l'insuffisance du nombre d'administrateurs de la Société.

Cette Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au siège de la Société le vendredi 14 août 2026 à 10H et débattera sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de cession d'une action de la société à Mr Lantfi ZEGHDANA
 2. Nomination d'un nouvel Administrateur pour atteindre le minimum légal requis
 3. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.
- Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.
- 2026402677SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

JBAL OUEST BETON S.A.

Société Anonyme

Capital social : 6.400.000 dinars

Siège social : Avenue Héron, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Conformément à la décision du Conseil d'administration réunie le 20 juillet 2026, le Président du Conseil d'administration de JBAL OUEST BETON S.A. a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 25 août 2026 à 11 h, au siège de la société ATD SICAR, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté du rapport du conseil d'administration de l'exercice clos le 31/12/2025
- Arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Autorisation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Fixation de l'ordre de jour et convocation de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

2026402681SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la société Maghrébine de commercialisation de pneumatiques

SA au capital 595.000DT

MF : N°0036025C

Siège social : 14 rue d'Italie 1000 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Maghrébine de commercialisation de pneumatiques sont priés d'assister où à se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le mercredi 26/8/2026 à 09h30, au siège de la STIP Boulevard de la terre Charguia - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre de jour ci-après :

1. Entériner le retard accusé dans la tenue de l'assemblée.
 2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2025.
 3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2025.
 4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
 5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
 6. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2025.
 7. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
 8. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025.
 9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 17 des statuts.
 10. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.
 11. Pouvoirs pour les formalités.
- 2026402683SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

Maghrébine de commercialisation de pneumatiques

SA au capital 595.000DT

MF : N°0036025C

Siège social : 14 rue d'Italie 1000 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Maghrébine de

commercialisation de pneumatiques sont priés d'assister ou à se faire représenter à l'assemblée générale Extraordinaire de la société qui se tiendra le mercredi 26/8/2026 à 10h30, au siège de la STIP Boulevard de la terre Chargaia - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre de jour ci-après :

1- La continuité de l'activité de la société.

2- Pouvoir pour les formalités.

2026402684SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

ORANGE TUNISIE SA

Société Anonyme

Au Capital Social de 31.335.600 DT

Siège Social : Immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : N°868024 D

MF : 868024D/A/M/000

Matricule CNSS : 167964-57

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 17 Septembre 2026 à 14H00 au siège de la société sis à l'immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Prise de connaissance et approbation de la nouvelle composition du capital de la société suite à l'intégration de 2 nouveaux actionnaires;

2- Examen et approbation du rapport de gestion consolidé relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et des états financiers consolidés clos le 31 Décembre 2025 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2025 pour Orange Tunisie Groupe;

3- Changement de la représentativité de la société DATN (Cabinet Deloitte) dans le cadre de ses relations avec Orange Tunisie;

4- Pouvoirs en vue des formalités.

2026402688SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que la société Tiba Eaux Minérales dont le siège social est situé à proximité de la Route reliant Kasserine à Thélepte à Feriana 1215 Kasserine, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A -2024-09-0201-0015901 en date du 29 octobre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement des eaux minérales située à l'adresse susvisé, et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kasserine ou de la municipalité de Feriana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Kasserine ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Feriana ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Société Tunisienne de l'Electricité et de Gaz "STEG" dont le siège social est situé au N°38 à la rue Kamel Atatürk 1080 Tunis, a présenté une demande

enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2026-09-0201-0009678 en date du 22 Juin 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une centrale électrique à turbine à gaz, située à proximité de la route nationale N°15 (route de Gafsa) au km 5 à Feriana du gouvernorat de Kasserine et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kasserine et de la municipalité de Feriana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Kasserine ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Feriana ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "Laboratoires Teriak" dont le siège social est situé à l'avenue 8606 N°25 à la zone industrielle Chargaia 1 - 2035 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0201-0017385 en date du 18 Novembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des médicaments située à la rue de la pharmacie N°8 à la zone industrielle de Jebel ouest "Cheylus" aux lots N°84 et 90 du gouvernorat de Zaghouan et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan ou de la municipalité de Jebel ouest.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Jebel ouest ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Méditerranéenne du plastique "MED-PLAST" dont le siège social est situé à la route Menzel Chaker au Km 44 à la zone industrielle Menzel Chaker 3020 Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2026-09-201-0002494 en date du 12 Février 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de transformation et stockages des matières plastiques, située à la zone industrielle de Menzel Chaker aux lots N°2-3 du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Menzel Chaker.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Menzel Chaker ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "NANI" dont le siège social est situé à l'Avenue de Farhat Hached à Menzel

Bouzelfa 8010 Nabeul, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2026-09-0201-09241 en date du 12 juin 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de traitement, de transformation de matière plastique, de fabrication de jouets pour enfants et figurines en plastique située à la zone industrielle Sidi Toumi à Beni Khalled du gouvernorat de Nabeul, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Beni Khalled.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Beni Khalled ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Oussama Harrabi, gérant de la société «ARVUM», a présenté -une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n° 3467/5 en date du 03 mars 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située à la localité ouled haffouz, route nationale n°13 au point de kilométrage 96.000, délégation ouled haffouz du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, de la délégation ouled haffouz et de la commune ouled haffouz.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué ouled haffouz ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune ouled haffouz dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monji jabli, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°3468/5 en date du 04 mars 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située à la localité Rahal, près de la route bir lahfay rahal au point de kilométrage n°20.000 délégation bir lahfay du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation bir lahfay et la commune rahal.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué bir lahfay ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune rahal dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Madame Awatef Bent Harbaoui Mohamed Habib Amri, titulaire de la carte d'identité nationale n°00705873, délivrée le 11/05/2018, agissant en sa qualité d'héritière et de mandataire des autres héritiers de feu Halima Bent Othman Ben Saïda, en vertu de

la procuration en date du 02/05/2024 sous le n°24700807, de la procuration en date du 11/06/2024 sous le n°234 et de la procuration en date du 02/05/2024 sous le n°24700792, informe la perte du titre de propriété n°55/09, en date du 10/10/2002, relatif au titre foncier n° 24576 Ariana. 2026R02262DIVD2

Avis

Souii Bessem annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 35 m² contenant une maison sise à la route

Korbous Km 1 Sidi Salah Soliman son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X01077DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Kamel Ben El Aid Talbi informe de la perte du titre foncier n°938/09 relatif au bien immobilier

consistant en un local à usage d'habitation dénommé «Hanan», situé dans la délégation de cité Ettadhamen Ariana, faisant l'objet du titre foncier n°28787 - Ariana, et ce, conformément au certificat de perte n° 259 en date du 24/07/2026, délivré par la Zone de la Garde Nationale d'Ettadhamen.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 28/07/2026.

2026402704DIVD2